

DEMANDE D'HOMOLOGATION TOURNOI FUTSAL



Tournoi réservé aux catégories : Jeunes à 11 ou Seniors.
La mixité est interdite au-delà de la catégorie U15.

ARTICLE 1 : Le club de _____ organise le(s) _____
20__ un tournoi Futsal.

Le tournoi se déroulera Salle _____ à _____.

Il est ouvert à tous licencié(e)s FFF de la catégorie _____

A noter que l'original de la licence **ou** copie de celle-ci accompagnée d'une pièce d'identité récente seront exigés.

ARTICLE 2 : Le tournoi se déroulera sur un terrain de handball (but de handball), sous forme de championnat.

Les lois du jeu sont conformes au règlement de la FFF concernant le Futsal.

Chaque équipe sera composée OBLIGATOIREMENT de 5 joueurs (dont un gardien) et ___ remplaçant(s) (maximum 7).

Une feuille de match et les justificatifs d'identités (cf. article 1) doivent être remis au plus tard avant le premier match.

La non-remise de l'un ou l'autre, en cas de réserves, vaudra forfait pour la ou les rencontre(s) concernée(s).

Une équipe pourra se compléter (maximum une personne) à tout moment si elle n'a pas inscrit ___ noms sur la feuille de match.

Aucun joueur ne pourra participer au tournoi dans deux équipes différentes.

Une équipe ne pourra compter débiter le match à moins de trois joueurs. Au cours de la rencontre, une équipe ne peut comporter moins de trois (3) joueurs ; dans ce cas, le match sera arrêté.

Les dites feuilles seront retournées au District Côte d'Opale sous 24 heures (Article 179 des R.G. du District). En cas de non-retour, il sera fait application de l'Article 8 de l'Annexe 6 – Barème financier du District.

Pour les tournois Seniors, catégories autorisées : U17 surclassé, U18, U19 et séniors.

La mixité est interdite au-delà de la catégorie U15.

ARTICLE 3 : Les rencontres auront une durée de _____ minutes avec / sans mi-temps

Options : Le temps ne sera arrêté que sur blessure ou exclusion d'un joueur ou tir au but de pénalité.

La finale se jouant en _____ de ____ minutes.
Les rencontres se déroulant aux horaires suivants :

ARTICLE 4 : En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une épreuve de ____ tir(s) au but départagera les deux équipes

ARTICLE 5 : L'attribution des points pour le classement est la suivante :

- ↪ Match GAGNE : ____ Pts
- ↪ Match NUL : ____ Pts
- ↪ Match PERDU : ____ Pts
- ↪ Forfait : ____ Pts

En cas d'égalité de points entre les équipes, il est tenu compte

- ↪ 1^{er} – exclusion et avertissement
- ↪ 2^{eme} - goal-average général
- ↪ 3^{eme} - nombre de buts marqués.

ARTICLE 6 : Un joueur ayant une attitude incorrecte envers un adversaire, un officiel, un organisateur, en dehors d'une rencontre sera exclu définitivement du tournoi. Cette décision sera sans appel.

Un rapport sera remis à la Commission de discipline du District pour sanction.

ARTICLE 7: _____ décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident survenant à un joueur en cours de compétition ou d'accident à l'intérieur de la salle.

ARTICLE 8: L'homologation et le règlement du tournoi devront être affichés dans la salle. Un responsable majeur de chaque équipe participante devra les émarger.

ARTICLE 9: Le club organisateur atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement spécifique FUTSAL et s'engage à son application lors de son tournoi.

Fait en un exemplaire, le _____

Pour le Comité d'organisation
Signature et cachet du club.

AVIS DU DISTRICT DE LA COTE D'OPALE